

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2008
Publication : 03/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-10-4-9

Séance du vendredi 26 septembre 2008

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE KINGERSHEIM ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer avec la commune de Kingersheim, la convention jointe au rapport, relative à des animations en salle d'attente de Protection Maternelle et Infantile au sein du Centre Médico-Social de Kingersheim.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions